

## OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 juin 2024

**Objet :** Information sur la convention de réservation de logements au bénéfice de la Ville de Puteaux en contrepartie des subventions d'investissement versées à l'OPH Rives de Seine Habitat

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

**Étaient présents :** Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Vincent FRANCHI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Victoria DOGNIN - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Gérard HUOT- Monsieur Luc AIT AISSA – Monsieur Philippe LAUNAY

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI  
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY  
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD  
Monsieur Bernard GAHNASSIA à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE  
Madame Chantal LABORDA à Monsieur Luc AIT AISSA  
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI à Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI

**Étaient excusés :**

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE

**Étaient absents :**

Monsieur Hugo DAPINO

## LE CONSEIL

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.302-5 et suivants, L.312-2-1 et suivants, D.331-1 et suivants, L.441-1 et R.441-5 ;

Vu les échanges intervenus entre la Ville de Puteaux et l'O.P.H. Rives de Seine Habitat ;

Vu la délibération n°DCM-2024- XXX en date du 15 avril 2024 par laquelle la Ville de Puteaux a octroyé une subvention d'investissement d'un montant de 1 350 000 euros à L'OPH Rives de Seine Habitat, afin de le soutenir dans ses projets de réhabilitation énergétique de son patrimoine social des résidences Marcelin Berthelot et Cartault ;

Vu le projet de convention de réservation de logements en suite de subvention d'investissement ci-annexé,

Considérant qu'en vertu des articles L. 441-1 et s., R. 441-5 et s. du code de la construction et de l'habitation, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent, en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie financière, contracter des obligations de réservation d'un flux annuel de logements social,

Considérant que le projet de convention ci-annexé a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des engagements de réservation de l'OPH Rives de Seine Habitat au profit de la Commune de Puteaux.

Par délibération du Conseil municipal n°DCM-2024- 049 en date du 15 avril 2024, la Ville de Puteaux a octroyé une subvention d'investissement d'un montant de 1 350 000 euros à l'office public de l'habitat Rives de Seine Habitat, afin de le soutenir dans ses projets de réhabilitation énergétique de son patrimoine social des résidences Marcelin Berthelot et Cartault.

En contrepartie de cette subvention, il a été convenu que la Ville de Puteaux disposerait d'un droit de réservation à hauteur de 50 000 € par logement, conformément à la pratique habituelle de réservation de logements en contrepartie des subventions versées par les réservataires institutionnels.

Les parties ont travaillé sur les modalités de mise en œuvre de l'engagement de réservation et sont en conséquence convenues de ce qui suit ;

Nature des droits de réservation consentis : le droit de réservation prendra la forme d'un droit de suite, d'une durée de 25 ans.

Les droits de réservation viendront s'ajouter à l'assiette des droits de suite issus des garanties de prêts en cours, permettant ainsi de déterminer les droits uniques annuels calculés dans les conventions de gestion en flux conclues entre la Ville de Puteaux et l'office public de l'Habitat Rives de Seine Habitat.

Durée du droit de réservation : 25 années à compter de la signature du projet de convention de réservation ci-annexé.

Prix et nombre de droits de réservation : Le projet de convention ci-annexé prévoit, sur la base d'un montant de 50 000 euros par logement, d'accorder des droits de réservation portant sur 27 logements dans l'ensemble du parc existant de l'office public de l'habitat Rives de Seine Habitat à Puteaux.

Modalités d'exercice du droit de réservation : les droits de réservation issus du projet de convention ci-annexé seront convertis en flux, dans la proportion et dans les conditions définies par la convention bilatérale, définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du

contingent de la Commune réservataire sur le territoire d'intervention de l'office public de l'habitat Rives-de-Seine Habitat.

Le projet de convention précise par ailleurs, les modalités d'exercice du droit de réservation, de désignation des candidats à la location, de choix des locataires présentés et les modalités de location.

Il est en conséquence demandé au Conseil d'administration de prendre acte de la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

## PREND ACTE

**Article 1<sup>er</sup>** : De la convention de réservation de logements, en suite d'une subvention d'investissement, ci-annexée à conclure entre l'OPH Rives de Seine Habitat et la Commune de Puteaux.

**Article 2** : La présente délibération N°6 sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOPTÉ  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,

A circular stamp with the text "OPH" in the center and "RIVES DE SEINE HABITAT" around the perimeter. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.